

## Veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie (02/04)

**En jaune** les nouveautés par rapport au dernier bulletin ou points importants.

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

### 1. Roumanie

Contexte général (simplifié voir note SE associée)

	31 mars	1 <sup>er</sup> avril	2 avril
Cas confirmés	2 245	2460	2 738 (+278/ la veille)
Décès	69	85	94 (+9 / la veille)
Quarantaines (lieux fermés dédiés)	11 576	12 218	15 407 (+ 3189)
Surveillance à domicile / auto-isolement	123 577	119 218	114 699 (-4 519) *
Test avec résultats négatifs cumulés (dont 1500 unités privés)	24 654	26 609	28 483

\* passage en « confinement normal » ou en quarantaine si non-respect de l'auto isolement



- **Deux nouvelles ordonnances militaires le 31/03** : la n°5 pour reconduire l'interdiction des vols vers l'Italie et la n°6 pour la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties, sauf approvisionnement) de certaines villes (Suceava et 8 communes limitrophes), foyers importants de l'épidémie ;
- **Nouveau renforcement** avec l'ordonnance militaire 4 le 30/03 : flexibilité des sorties des personnes âgées pour besoins médicaux et animaux entre 20h et 21h, isolement obligatoire pour certaines catégories de personnes essentielles (énergie), le refus d'accueillir des patients devient pénal, les chauffeurs roumains pourront choisir plusieurs options pour un isolement lors de leur période de repos étant considérés comme personnes à risques, renforcement des mesures de dissuasion contre les contrevenants au confinement.
- **Renforcement du confinement depuis 25/03** : Sortie avec auto déclaration ; Surveillance électronique des personnes placées en quarantaine ou isolement ; l'armée vient renforcer la police pour la gestion sur le terrain ; pour les plus de 65 ans sortie entre 11h et 13h ; Exception en plus des « classiques » pour don de sang, **l'activité agricole et le commerce de produits agroalimentaires**.
- Etat d'urgence décrétée le lundi 16 mars pour une période de 30 jours.
- Depuis début mars, mise en place de quarantaines pour les pays en zone rouge (symptômes ne nécessitant d'hospitalisation ou proximité d'une personne infectée) **ou isolement à domicile 15 jours** (voir tableau ci-dessus) personnes rentrant de zone jaune. **Nb la France est passée en zone rouge le 25 mars**. <http://www.cnsct.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1579-lista-zone-24-03/file>
- 271 **dossiers pénaux ouverts, dans les dernières 24h : 555 amendes** pour le non-respect des mesures d'auto-isolement, fermeture d'un site internet suite à propagation de fausses informations **et 7 385 amendes** pour non respects des conditions de circulation.
- Depuis le 21 mars, en plus des fermetures des activités de restauration des hôtels, resto, bars etc., seule la livraison maison, le room-service et le drive-in sont autorisées ; fermeture des cabinets dentaires et fermetures dans les centres commerciaux de tous les commerces autres qu'alimentaires et pharmacie (en dehors des malls, les commerces peuvent rester ouverts) ; Les marchés restent ouverts.

**Restrictions aux frontières** : Depuis le 25/03, suspension des vols avec la France et l'Allemagne pour 15 jours (déjà fait pour Italie et Espagne). Interdiction d'entrée sur le territoire par les étrangers sauf dérogations.

**Restrictions maritimes et fluviales** : Depuis le 29/03- **Suppression de l'interdiction** d'accès dans les ports (Mer Noire et Danube maritime) des navires en provenance des zones rouges ou jaunes n'ayant pas effectué 14 jours de quarantaine. Accès permis au bord des navires des personnes ayant un équipement de protection

**Création de 5 couloirs pour le transport de marchandise à travers la Roumanie** : Les transporteurs internationaux des États membres de l'UE et non membres de l'UE ont cinq couloirs disponibles (voir veille antérieure).

**En Roumanie, les chauffeurs des véhicules d'au moins 2,4t ne sont pas soumis au régime d'isolation à l'entrée sur le territoire**, à l'exception de ceux qui ont des symptômes ; tous les conducteurs de ce type de véhicule sont obligés avoir des équipements de protection et une fiche qui atteste leur trajet ;

## Problématiques spécifiques à l'agriculture et restauration

### Veille/ presse/BF et CAA

#### **Demande de reconnaissance du secteur forestier comme activité essentielle**

La Fédération des propriétaires de bois et de pâturages de Roumanie - Nostra Silva et la Communauté forestière de Roumanie - Fordaq demande l'inscription du secteur forestier et de l'industrie du bois entre les activités essentielles, laissant aux entrepreneurs la décision de poursuivre ou non l'activité, en fonction des conditions réelles et de la demande. L'industrie de la transformation du bois est essentielle dans le contexte de l'épidémie pour plusieurs secteurs d'activité :

- le bois brut transformé en cellulose représente la matière première pour la production des masques de protection (l'un des leaders de l'industrie du meuble de Roumanie, Taparo a reconverti son activité de base devant aussi fournisseur des masques, avec une production de 150 000 masques par jour, pour porter leur nombre à 500 000 après mi-avril).
- l'industrie de l'emballage - à laquelle l'industrie alimentaire est fortement dépendante
- industrie de pellets

La population de la Roumanie dans une proportion importante dépend du chauffage au bois. En outre, il existe des communautés entières, des institutions publiques, des hôpitaux, des administrations publiques et des ménages qui ont des systèmes centralisés basés sur la biomasse de bois pour l'eau chaude et la chaleur.

source [Lumea Satului](#)

#### **Le Ministère de l'Environnement suspendra les autorisations des entreprises impliquées dans des activités de déboisement illégal**

Le Ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Comité qui autorise les opérateurs économiques les activités de coupe, suspendra l'autorisation de toute entreprise impliquée, ou dont les employés sont impliqués, dans des activités de déboisement illégal sur des zones non autorisées. L'ordonnance, remise par le ministre Costel Alexe, a été publiée au Journal Officiel le 31 mars.

## **Bulgarie**



### **Contexte général**

Etat d'urgence nationale depuis le 13 mars pour 30 jours.

Le Conseil des Ministres va proposer au Parlement d'étendre l'état d'urgence au 13 mai.

Au 1 avril, 422 cas ont été confirmés, dont 10 morts.

#### *Mesures d'ordre sanitaire*

- Contre ordre- plus d'obligation de porter des masques dans les lieux publics mais forte recommandation.
- . Etendues jusqu'au 12 avril
- Fermeture de tous les lieux publics hormis supermarchés et pharmacies. Positionnement des forces de l'ordre aux abords de ces magasins.
  - Fermeture des crèches, écoles et universités. Mise en place de cours en ligne.

- Fermeture des parcs, aires de jeux, terrains de sport (intérieurs ou extérieurs) à partir du 21 mars.  
Entre 8h30 et 10h30, les supermarchés et pharmacies seront ouverts uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans.  
Mise en place de restrictions sur les déplacements en dehors de chez soi.
- Poursuites pénales pour les personnes ne respectant pas la quarantaine
- A partir du 19 mars à minuit et jusqu'au 17 avril inclus, interdiction temporaire d'entrée en Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers. Des exceptions pourront être faites pour les personnes résidant en Bulgarie. Transit autorisé.
- Traffic entre les capitales régionales interdit.
- Renforcement du programme national proposant des plats cuisinés aux personnes dans le besoin (budget additionnel de 5,1 M LEV, soit 2,6 M€, pour aider 50 000 personnes.)
- Le Parlement a reporté ses réunions après qu'un député a été testé positif au Covid. Tous les députés seront également testés.
- Le gouvernement a approuvé un plan de dépenses supplémentaires au Ministère de la Santé, qui sera financé par la collecte de dons.

### **Restrictions aux frontières (voir bulletin)**

- Fermeture de plusieurs points de passage avec la Roumanie. **Le trafic de camions est important dans les deux directions** au checkpoint Vidin-Giurgiu.
- Suspension de tous les trains internationaux. Mise en place de couvre-feu dans certaines villes.
- La suspension des trains de passagers en provenance de Turquie, Grèce, Serbie et Roumanie est prolongée au 12 avril. Pas de restrictions sur le fret.
- Annulation de nombreux vols.

Les conducteurs de poids-lourds, nationaux de ou arrivant des pays les plus à risques dont la France sont contraints de **décharger leur camion et quitter la Bulgarie en moins de 24h**.

La Roumanie impose maintenant un auto-isolement de 14j à tous les bulgares entrant sur le territoire, hormis aux personnes traversant le pays et aux conducteurs. Le transit de camions de la Bulgarie à la Moldavie ou l'Ukraine ne peut se faire que par le poste-frontière Danube Bridge I à Rousse.

Fermeture du poste-frontière Zlatograd-Xanthi à la frontière avec la Grèce.

Des caméras thermiques ont été installées aux postes-frontière Kapitan Andreevo (frontière turque) et Kapitan Petko Voivoda (frontière grecque).

Les postes-frontière de la ligne verte européenne sont les suivants :

- Koulata, Kapitan Petko Voyvoda (principaux) et Ilinden (auxiliaire) avec la Grèce.
- Vidin et Rousse (principaux), et Oryahovo et Silistra (auxiliaires) avec la Roumanie.
- Kalotina avec la Serbie.
- Gyueshevo avec la Macédoine du Nord.
- Kapitan Andreevo avec la Turquie.

### **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le gouvernement va mobiliser 4,5 Mds LEV (2,3 Mds €) pour supporter les entreprises et les travailleurs, 500 M LEV (256 M€) pour couvrir les frais supplémentaires du ministère de la santé, 50 M LEV (25,6 M€) pour fournir des bonus de Pâques aux retraités qui ont des pensions basses.

200 M LEV (102 M€) seront déployés afin que les travailleurs contraints à des congés non payés puissent faire des emprunts sans frais.

Le paiement des taxes des entreprises est repoussé au 30 juin, ce qui devrait coûter 600 M LEV (307 M€).

La Banque de Développement Bulgare va délivrer 500 M LEV (256 M€) dans les garanties bancaires, afin de permettre la montée des emprunts de 2,5 Mds LEV (1,28 Mds €).

L'état paiera pendant 3 mois 60% des salaires des employés des entreprises directement concernées par les interdictions du Ministère de la santé et des entreprises pouvant justifier d'une baisse de 20% des recettes par rapport à mars l'an dernier. L'employeur est contraint de payer les 40% du salaire restant. La mesure vise à limiter les licenciements. La foresterie, l'agriculture et la pêche ne sont pas concernées par le plan.

### **Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

Le prix des fruits et légumes a augmenté d'environ 20%, en raison de pénuries dues aux goulots d'étranglement aux frontières. Le prix de la viande de porc a également augmenté en raison de la baisse des imports d'Allemagne et d'Espagne.

Aucune rupture n'a été signalée pour la demande en fertilisants, produits phytosanitaires, et graines malgré les restrictions de trafic.

### **Serbie**

- **1060 cas enregistrés – 28 décès**
- L'état d'urgence en Serbie a été déclaré le 15 mars
- Interdiction stricte de déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans (70+ dans les zones rurales de moins de 5 000 habitants).
- Couvre-feu : Interdiction de déplacements pour tous de 17h00 à 5h00 tous les jours.
- **Annonce de mesures économiques pour 5,2 Mds € soit 11% du PIB**

#### **Les nouvelles mesures en vigueur depuis le 22 mars :**

- Le transport urbain dans tout le pays est suspendu.
- Interdiction de travail de tous les locaux et points de vente dans les centres commerciaux, à l'exception des supermarchés, des épiceries et des pharmacies.
- Interdiction de sortie dans les parcs et espaces publics pour les loisirs et les sports.
- Interdiction de rassemblement public dans un espace fermé - maximum 5 personnes.

#### **Veille / presse :**

#### **Mars 2020 – Interdiction de l'exportation de certains produits**

Il a été décidé l'interdiction temporaire de l'exportation de certains produits pour limiter le risque de pénurie dans le pays pendant l'épidémie de Covid-19. Sont ainsi interdits à l'export, les produits suivants : semence et huile de tournesol, mélasse de betteraves à sucre, levures, désinfectants (savons, détergents, javel, alcool) et équipements de protection (gants, masques, lunettes...), ainsi que les mouchoirs en papier.